

Unies les crédits nécessaires pour poursuivre la diffusion des programmes radiophoniques hebdomadaires sur les femmes dans différentes langues, ainsi que de développer le centre de liaison pour les questions relatives aux femmes au Département de l'information du Secrétariat, qui, de concert avec le Centre pour le développement social et les affaires humanitaires du Secrétariat, devrait produire un programme d'information plus efficace concernant la promotion de la femme;

28. *Prie en outre* le Secrétaire général d'inclure dans son rapport sur l'application des Stratégies prospectives qu'il lui présentera lors de sa quarante-septième session une évaluation des faits nouveaux intéressant les thèmes prioritaires à examiner à la session suivante de la Commission et de transmettre à celle-ci un résumé des vues que les délégations auront exprimées à ce sujet au cours du débat de l'Assemblée générale;

29. *Prie* la Cinquième Commission, lorsqu'elle examinera le programme relatif à la promotion de la femme figurant dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993, d'assurer que les crédits demandés au titre des postes permanents, du personnel temporaire et des autres objets de dépense sont suffisants pour fournir un appui adéquat au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et pour mener à bien efficacement les autres éléments du programme, en particulier les préparatifs de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et, si les ressources demandées sont jugées insuffisantes, de déterminer le montant approprié des ressources à prévoir;

30. *Prie* le Secrétaire général de lui rendre compte, lors de sa quarante-septième session, des mesures prises pour appliquer la présente résolution;

31. *Décide* d'examiner la question des Stratégies prospectives d'action pour la promotion de la femme d'ici à l'an 2000 à sa quarante-septième session, au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Promotion de la femme ».

74^e séance plénière
16 décembre 1991

46/99. Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme

L'Assemblée générale,

Rappelant sa résolution 44/60 du 8 décembre 1989 et prenant note de la résolution 1991/24 du Conseil économique et social, en date du 30 mai 1991,

Prenant acte du rapport de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme sur ses activités⁷⁸,

Considérant que, par son rôle de catalyseur et ses activités de promotion, l'Institut facilite l'intégration des femmes au développement en tant que partenaires, grâce à ses activités de recherche, de formation et d'information sur les problèmes concernant les femmes et le développement,

Réaffirmant l'importance des travaux de l'Institut dans les domaines de la recherche, de la formation et de l'information touchant les femmes et le développement, travaux indispensables pour introduire dans le développement des réformes dont bénéficient les femmes et la société,

De plus en plus sensible au fait que la population mondiale vieillit rapidement et que, parmi les personnes âgées, les femmes sont en majorité,

1. *Prend acte avec satisfaction* du rapport de l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme sur ses activités;

2. *Note avec satisfaction* que l'Institut maintient les deux volets de son action en tant qu'instrument de sensibilisation au rôle des femmes dans les activités générales de développement et en tant que centre de recherche, de formation et d'information spécialisées, en particulier dans de nouveaux domaines d'intérêt touchant la femme et le développement;

3. *Félicite* l'Institut des efforts qu'il continue de faire pour lier étroitement ses activités de recherche et de formation, notamment en ce qui concerne l'amélioration des statistiques relatives aux femmes, s'agissant en particulier du secteur non structuré, de l'environnement et de la communication;

4. *Note avec satisfaction* que l'Institut tient à collaborer avec le Bureau de statistique du Secrétariat pour améliorer les concepts et les méthodes à utiliser pour la mise au point de statistiques et d'indicateurs concernant la situation des femmes âgées⁷⁹, et engage l'Institut à poursuivre ces activités novatrices;

5. *Prie* l'Institut d'intensifier ses travaux sur la question de la sous-évaluation du rôle des femmes dans l'activité économique, en milieu tant urbain que rural, sur le suivi, l'évaluation et l'analyse d'impact des projets et programmes concernant l'intégration des femmes au développement, et sur l'utilisation subséquente des résultats de ces travaux dans le système opérationnel;

6. *Prie également* l'Institut de continuer à renforcer sa collaboration avec les institutions et organismes des Nations Unies, en particulier ceux qui s'occupent de questions ayant trait aux femmes et au développement, ainsi qu'avec les centres et instituts de recherche et de formation, aux échelons international, régional et national;

7. *Remercie* les gouvernements et organisations qui ont contribué aux activités de l'Institut ou y ont apporté leur soutien;

8. *Invite de nouveau* les Etats et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales à verser des contributions au Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme, afin de permettre à l'Institut de s'acquitter de sa mission, en faisant face aux nouveaux défis et en prévoyant, dans la mesure du possible, les domaines d'intérêt nouveaux concernant les femmes et le développement;

9. *Prie* le Secrétaire général de lui présenter à sa quarante-huitième session un rapport sur les activités de l'Institut au titre de la question intitulée « Promotion de la femme ».

74^e séance plénière
16 décembre 1991